

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 28 AVRIL 2026**  
**À 19 h 30**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Publiée et Affichée à Pallud le 30/04/2026**  
**Président de séance : Marc BERTHOLON**  
**Secrétaire de séance : Corentin CERUTTI**

**N°2026-13 FINANCES COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - APPROBATION**

*Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2026-14 FINANCES AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

*Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2026-15 FINANCES VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026**

*Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2026-16 FINANCES BUDGET 2026 - VOTE**

*Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

## COMMUNE DE PALLUD

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-13

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 14/04/2026  
 Date d'affichage : 14/04/2026  
 Membres en exercice : 15  
 Membres présents : 12  
 Votants : 11  
 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc BERTHOLON, Maire.  
 Excusés : Blanc Betty, Fechoz-Christophe Loïc, Lemaître Emilie  
 Secrétaire : Cerutti Corentin

**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - M57**

Vu les articles L.1612-21 à L.1612-41 DU Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 Vu le Code des Juridictions Financières ;  
 Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique ;  
 Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;  
 Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.  
 Mme Magali BES MATEU, 1<sup>er</sup> adjoint, présidente de séance, présente le Compte Financier Unique.  
 Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

## CONSIDÉRANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique.  
 Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par M. le Maire :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré**

**CONSTATE**, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ADOpte** le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	512 954.33 €	327 621.72 €	840 576.05 €
Dépenses	330 138.50 €	290 794.36 €	620 932.86 €
Résultat Exercice 2025	182 815.83 €	36 827.36 €	219 643.19 €
Report Résultat 2024	381 839.68 €	- 111 203.44 €	270 636.24 €
<b>Résultat de Clôture Exercice 2025</b>	<b>339 452.07 €</b>	<b>- 74 376.08 €</b>	<b>265 075.99 €</b>
Solde Restes à réaliser	0.00 €	- 32 900.00 €	- 32 900.00 €
Résultat Cumulé 2025	339 452.07 €	-107 276.08 €	232 175.99 €

M. le Maire revient dans la salle.

L'Adjoint,  
 Magali BES MATEU



Le Secrétaire de séance,  
 Corentin CERUTTI

Date d'envoi au contrôle de légalité : 30/04/2026  
 Date de mise en ligne : 30/04/2026

## COMMUNE DE PALLUD

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-14

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc BERTHOLON, Maire.  
Excusés : Blanc Betty, Fechoz-Christophe Loïc, Lemaître Emilie  
Secrétaire : Cerutti Corentin

**FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

La comptabilité imposée par l'instruction M57 demande un vote du Conseil Municipal pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, celui-ci s'élève à **339 452.07 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

<u>A-Résultat de l'exercice</u> :	+ 182 845.83 €
<u>B-Résultats antérieurs reportés</u> :	+ 156 363.24 €
<b>C-(A+B) Résultat à affecter</b>	<b>339 452.07 €</b>

D-Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 74 376.08 €

E-Solde des restes à réaliser d'investissement : - 32 900.00 €

**F-(D+E) Besoin de financement** : - 107 276.08 €

**AFFECTATION (G+H)** **339 452.07 €**

**1) G-Affectation en réserves R 1068 en investissement** : **107 276.08 €**  
**2) H-Report en fonctionnement R 002** : **232 175.99 €**

Le Maire,  
Marc BERTHOLON



*(Signature of Marc BERTHOLON)*

Le Secrétaire de séance,  
Corentin CERUTTI

*(Signature of Corentin CERUTTI)*

Date d'envoi au contrôle de légalité : 30/04/2026

Date de mise en ligne : 30/04/2026

## COMMUNE DE PALLUD

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-15

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc BERTHOLON, Maire.  
Excusés : Blanc Betty, Fechoz-Christophe Loïc, Lemaître Emilie  
Secrétaire : Charlier David

**FINANCES - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.86 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 54.94 %
- taxe d'habitation 5.71%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.94 %
- taxe d'habitation : 5.71 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,  
Marc BERTHOLON



Le Secrétaire de séance,  
Corentin CERUTTI

Date d'envoi au contrôle de légalité : 30/04/2026

Date de mise en ligne : 30/04/2026

## COMMUNE DE PALLUD

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-16

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc BERTHOLON, Maire.  
Excusés : Blanc Betty, Fechoz-Christophe Loïc, Lemaître Emilie  
Secrétaire : Corentin Cerutti

## FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 - VOTE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14/04/2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 870.00 €	670 870.00 €
Section d'investissement	367 380.00 €	367 380.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 250.00 €</b>	<b>1 038 250.00 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des finances du 14/04/2026,

Vu le projet de budget primitif du 14/04/2026,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 870.00 €	670 870.00 €
Section d'investissement	367 380.00 €	367 380.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 250.00 €</b>	<b>1 038 250.00 €</b>

Le Maire,  
Marc BERTHOLON



Le Secrétaire de séance,  
Corentin CERUTTI

Date d'envoi au contrôle de légalité : 30/04/2026

Date de mise en ligne : 30/04/2026